

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Le treize avril deux mil sept à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 7 avril 2017 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie

**Pouvoirs** : Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia  
Mme MORAND Sandra à Mme SOUBEYROUX Valérie  
M. FOURNIER Michel à M. PASCANET Serge

**Absent** : M. QUANTIN Hugues

**Secrétaire de séance** : M. DAUZAT Christian

**Secrétaire administrative** : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Virement de crédit d'investissement

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Taux d'imposition 2017
- Surtaxe d'assainissement 2017
- Budgets 2017 : Commune, Assainissement et Biens de Section
- Renouvellement de la convention avec le SATESE
- Avenant au contrat de balayage avec la SEMERAP
- Bilan de fonctionnement 2016 de la station d'épuration
- Indemnités des élus au 1er janvier 2017
- Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée au niveau de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans
- Questions diverses

### **12. TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la commune contribuera cette année au redressement des finances publiques pour un montant supplémentaire de 27 484.00 € ce qui en amputera d'autant son budget. Il propose une hausse des taux d'imposition afin d'assurer une recette supplémentaire de 52 779.00 € ce qui correspond à un effort moyen de 24.70 € par habitant.

Il rappelle que notre commune est une des quatre dernières du département à appliquer un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation et que la suppression de cet abattement frapperait les ménages aux revenus les plus modestes et il n'y a donc pas lieu de prendre la décision de le supprimer.

Il précise également que les taux d'imposition proposés pour 2017 sont encore bien inférieurs aux taux moyens communaux constatés au niveau départemental en 2016.

Il propose les taux suivants :

- Taxe Habitation : 12.05 % (taux moyens départementaux 2016 : 24.49 %)

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**

**VOTE : Pour : 14 Abstentions : 4** (Mmes GARCIA et DE SOUSA et Mrs FOURNIER et PASCANET)

- Foncier bâti : 12.83 % (taux moyens départementaux 2016 : 21.80 %)

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

- Foncier non bâti : 77.47 % (taux moyens départementaux 2016 : 81.23 %)

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **13. SURTAXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2017 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que l'année précédente cette surtaxe s'élevait à 1.10 € HT le m3:

Il propose que le montant soit fixé à 1.20 € HT le m3 pour 2017.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer pour 2017, la surtaxe d'assainissement à 1.20 € HT par m3 d'eau consommé.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **14. BU 2017 : Commune – Assainissement – Biens sections**

#### **♦ COMMUNE**

Le budget proposé pour l'année 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 733 606.64 € pour la section de fonctionnement et 535 641.64 € pour la section investissement.

#### **❖ FONCTIONNEMENT :**

##### **→ En dépenses de fonctionnement :**

011 Charges à caractère général : elles s'élèvent à 574 828.44 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

012 : Les charges de personnel : sont proposées à hauteur de 662 116.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 238 258.00 €.

-La contribution au SDIS s'élève à 56 294.00 €.

-Subventions : 8 500.00 € seront versés au CCAS et 22 678.00 € seront versés aux associations suivantes :

CCA	4 650.00 €
CCA subvention exceptionnelle	800.00 €
FJEP	3 140.00 €
USSB	2 500.00 €
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	350.00 €
GFL subvention exceptionnelle Secourisme éducateurs	132.00 €
TENNIS ET LOISIRS	2 000.00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 210.00 €
SAPEURS POMPIERS	940.00 €

ASS. JEUNES POMPIERS	210.00 €
CHASSE	400.00 €
CHASSE subvention exceptionnelle -destruction nuisibles-	200.00 €
APEL	340.00 €
FCPE	400.00 €
SOCIETE DE PECHE	300.00 €
UNC	260.00 €
PREVENTION ROUTIERE	170.00 €
COMICE AGRICOLE	100.00 €
TWIRLING	820.00 €
TWIRLING subvention exceptionnelle (Championnat)	180.00 €
ASS BD EN LIMAGNE	1 100.00 €
Subvention exceptionnelle BD Limagne	700.00 €
OGEC	1 776.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2017 à 72 935.00 €  
(soit 70 000.00 € d'intérêts des emprunts et 2935.00 € d'intérêts EPF-Smaf)

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

67 : Charges exceptionnelles : 1200.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

042 : Opérations d'ordre entre sections : Amortissement : 19 148.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

014 : Atténuation de produits : 51 000.00€

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

022 : Dépenses imprévues : 2 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

023 : Virement à la section d'investissement : 112 121.20 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

**→ En recettes de fonctionnement :**

L'excédent de l'année 2016 a été reporté pour 165 764.92 €

70 : Les produits des services sont proposés à 98 950.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 1 040 123.72 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

74 : Les dotations et participations s'élèvent à 346 768.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

75 : Les autres produits de gestion courante : 50 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 4 000.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel 12 000.00 €.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

042 Opérations entre sections : 16 000.00 € Travaux en régie

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### ❖ **INVESTISSEMENT** :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

#### → **En dépenses non affectées** :

001 : Le solde d'exécution d'investissement reporté de 187 846.60 €

16 : Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 155 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

27 : Les créances à l'EPF-Smaf : capital s'élèvent à 27 430.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

040 : Les travaux en régie s'élèvent à 16 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

204 : Les subventions d'équipement versées : 67 518.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

21 : Les immobilisations corporelles : 20 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

#### → **En recettes non affectées** :

024 : Produit de cession s'élèvent à 80 340.00 € (vente de biens immobiliers)

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

10 : Dotations fonds divers réserves : 259 864.04 €

- fonds de compensation de la TVA s'élèvent à 49 286.60 €

- taxe d'aménagement s'élèvent à 10 400.00 €

- Affectation résultat de fonctionnement à 200 177.04 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

040 : opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 19 148.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

016 : Emprunts 52 000.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

021 : virement de la section de fonctionnement : 112 121.20 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

13: Subventions d'investissement : 5 200.00 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

• **OPERATIONS :**

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
107-restaurant scolaire	1 700.00 €	
105-voirie urbaine	20 535.80 €	2 072.40 €
106-matériel de voirie	528.40 €	
101 Stade	400.00 €	
099-école	15 249.00 €	1 900.00 €
091-salle des fêtes	350.00 €	
090 Espace culturel	509.00 €	
109 Cimetière	7 248.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>46 520.20 €</b>	<b>3 972.40 €</b>

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

Les « restes à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2016 s'élèvent à :

Dépenses : 15 326.84 €€

Recettes : 2 996.00 €

♦ **ASSAINISSEMENT** « M49 »

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>BU 2017</b>	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>BU 2017</b>
Résultat fonctionnement reporté		18 630.62	Emprunts/remboursement Capital		33 134.00
Entretien et réparations		540.25	Autres travaux		179 124.32
Mission d'assistance		2 000.00	Amortissement subvention investissement		41 439.27
Frais financiers		29 619.00			
Dotation aux amortissements		80 649.40			
<b>TOTAL</b>		<b>131 439.27</b>	<b>TOTAL</b>		<b>253 697.59</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
Surtaxe d'assainissement		88 000.00	Résultat reporté 2015		173 048.19
Droits de branchement		2 000.00	Amortissement construction		64 336.07
Reprise de subvention		41 439.27	Amortissement installation matériel outillage		16 313.33
<b>TOTAL</b>		<b>131 439.27</b>	<b>TOTAL</b>		<b>253 697.59</b>

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

### ♦ **BIENS DE SECTIONS** : EPINET et PUY-CHANY

<b>FONCTIONNEMENT BU 2017</b>			
DEPENSES		RECETTES	
Entretien terrains	5 200.00	Revenus immeubles	3 200.00
Entretien voirie	5 000.00	Résultat reporté	10 050.59
Honoraires	339.00		
Taxes foncières	2 000.00		
Autres charges gestion	711.59		
<b>TOTAL</b>	<b>13 250.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 250.59</b>
<b>INVESTISSEMENT BU 2016</b>			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	20 000.00	Cession terrain	20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00</b>

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **15. VIREMENT DE CREDITS** (investissement)

Monsieur le Maire expose au conseil que l'opération « voirie » prévue en reste à réaliser 2016 et telle que mentionnée au compte administratif 2016 sera réalisée sur le budget de fonctionnement sur intervention du trésorier.

En conséquence, il y a lieu de garder cette somme de 11 508 € en investissement mais de la virer sur le compte « dépenses d'investissement imprévues ».

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Voirie (RàR 2016)	2151(104)	11 508.00	020	11 508.00

Le conseil approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **16. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SATESE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saint-Beauzire bénéficie de l'assistance technique départementale apportée aux collectivités en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE.

Le montant de cette participation s'élevait à 1 920.00 € TTC en 2016.

La participation forfaitaire annuelle de la commune pour 2017 s'élève à 1 600.00 € HT soit 1 760.00 € TTC compte tenu du changement du mode de calcul.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant 2017 de la convention de mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **17. AVENANT AU CONTRAT DE BALAYAGE AVEC LA SEMERAP**

A la demande de la SEMERAP, il convient de faire un avenant à la convention pour le balayage des rues.

Ainsi, afin de faciliter la gestion administrative des conventions, il est proposé de remplacer l'alinéa 3 de l'article 2 : Effet et durée qui stipulait « La décision de reconduire ou pas la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle, sans que la durée totale de la convention initiale et ses reconductions, puisse excéder 5 ans »

par « La décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite »

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

### **18. BILAN DE FONCTIONNEMENT 2016 DE LA STATION D'EPURATION**

Avant son envoi à la Police de l'Eau, ce bilan doit être validé par le conseil municipal. Présenté par SUEZ, les conclusions sont les suivantes :

#### Bilan annuel du système de collecte :

- Points forts : consolidation des données sur les interventions dans la base données VICR,
- Points sensibles : faibles pentes des réseaux à l'origine des sédimentations,
- Dysfonctionnements : déversements du déversoir d'orages rue du Pont Neuf,
- Programme d'amélioration : raccordements Puy Chany et Targnat

#### Bilan annuel sur le système de traitement :

- Points forts : respect des normes de rejet
- Points sensibles : difficultés pour traiter la totalité du phosphore,
- Dysfonctionnements : une rampe d'aération est hors service.

M. le Maire présente également le rapport de synthèse 2016 du SATESE dont les principales conclusions sont les suivantes :

#### Système de collecte :

- la charge hydraulique moyenne est de 380m<sup>3</sup>/jour soit 90% de la capacité nominale de la station,
- la charge nominale est dépassée en avril, mai, juin

#### Station d'épuration :

- les différents ouvrages sont normalement entretenus et les paramètres de fonctionnement sont respectés,
- les normes de rejet sont respectées pour l'ensemble des paramètres concernés,

#### Filière boues :

- la production annuelle de boues est de 28.2 tonnes de matières sèches épandues sur les filtres à roseaux sur le site, soit sensiblement la production 2015.

## **SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017**

Ces rapports sont validés à l'unanimité.

### **19. INDEMNITES DES ELUS AU 1ER JANVIER 2017**

M. le Maire rappelle les délibérations n°57/2014 et 20/2016 fixant les montants des indemnités à verser au Maire et Adjointes et faisant référence à l'indice brut terminal 1015.

Il informe que depuis le début de l'année, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du PPCR (Protocole Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations), applicable à la Fonction Publique Territoriale, et entérinée par le décret n°2017.85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017),
- La majoration de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale de 0.6 % au 1er février 2017.

Il propose à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes en faisant référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique car une modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

A compter du 1er janvier 2017, le conseil municipal, à la majorité, décide de fixer le montant des indemnités de la façon suivante :

- Indemnité du Maire : taux 31% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
- Indemnité des Adjointes : 11.32 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour chacun des cinq adjoints.

**VOTE : Pour : 14 Abstentions : 4** (Mmes GARCIA et DE SOUSA et Mrs FOURNIER et PASCANET)

### **20. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CREEE AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (CLECT)**

Monsieur le Maire expose :

la CLECT a été créée par le conseil communautaire qui a arrêté sa composition ainsi qu'il suit :

- 2 représentants pour la commune de Riom,
- 1 représentant pour chacune des 30 autres communes,

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner M. Christian DAUZAT, représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)



**VOTE** : Pour à l'unanimité des présents.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

❖ La Poste :

Suite à une baisse de fréquentation de 41 % entre 2013 et 2015, la Poste a revu son amplitude d'ouverture de 26h hebdomadaire à 15h 00 dont la répartition sera la suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- Mardi : 09h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 16h 00
- Mercredi : 14h 00 à 16h 00
- Jeudi : 09h 00 à 12 h00
- Vendredi : 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 17h 00

M. le Maire avait demandé une ouverture le samedi matin mais cela lui a été refusé

❖ Cirque Landry

Le cirque Landry qui a stationné une partie de l'hiver sur la commune a quitté les lieux. En compensation de son stationnement, il a donné un spectacle gratuitement lors de l'arbre de Noël organisé en décembre 2016 par le CCA.

❖ SMTC

Le SMTC invite la commune à faire part de toutes adaptations de services souhaitables avant le 31 août 2017.

❖ Mise à disposition de la salle des fêtes :

Sur sa demande, la salle des fêtes sera mise à la disposition de M. André CHASSAIGNE, Député et candidat aux élections législatives, le jeudi 18 mai 2017 à partir de 17h00.

### **Dates à retenir :**

Dimanche 16 avril 2017 : Boum des conscrits

Mardi 18 avril 2017 à 19h30 : Réunion du comice agricole à Ennezat (bilan)

Jeudi 20 avril 2017 à 13h 30 : Réunion de travail avec les représentants des agriculteurs (fossés, chemins, irrigation)

Dimanche 23 avril 2017 : Elections présidentielles

Lundi 24 avril 2017 à 19h : Commission transports à la Communauté de communes à Volvic

Mardi 25 avril 2017 à 20h 30 : Conférence des maires de Riom Limagne et Volcans à Chanat la Mouteyre

Mercredi 26 avril 2017 : Début des Théâtrales (FJEP)

Jeudi 27 avril 2017 à 11h : Présentation du Guide du Routard à Volvic

Dimanche 30 avril 2017 : Fin des théâtrales vers 17h

Mardi 2 mai 2017 à 19h 30 : Conseil communautaire à Ennezat

Mercredi 3 mai 2017 à 18h 30 : Réunion publique sur la traversée d'Epinet (à confirmer)

Dimanche 7 mai 2017 : Elections présidentielles

Lundi 8 mai 2017 à 10h 45 : Cérémonie du 8 mai

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2017 : Festival BD

Samedi 20 et dimanche 21 mai 2017 : Fête patronale

Mercredi 24 mai 2017 à 8h 30 : Réunion SMO au Biopôle

Mercredi 24 mai 2017 à 10h 30 : comité pilotage PLUI à Ennezat

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Jeudi 1<sup>er</sup> juin à 18h : Réunion du conseil syndical du Grand Clermont

**Fin de séance** : 23h 00

### **DÉLIBÉRATIONS**

<b>N° ORDRE</b>	<b>N° DELIB</b>	<b>INTITULE</b>
<b>12</b>	<b>21</b>	Taux d'imposition
<b>13</b>	<b>22</b>	Surtaxe d'assainissement
<b>14</b>		Budget Unique 2017 : commune Budget Unique 2017 : assainissement Budget Unique 2017 : biens de section
<b>15</b>	<b>26</b>	Virement de crédits (investissements)
<b>16</b>	<b>23</b>	Renouvellement de la convention avec le SATESE
<b>17</b>	<b>25</b>	Avenant au contrat de balayage avec la SEMERAP
<b>18</b>		Bilan de fonctionnement 2016 de la station d'épuration
<b>19</b>	<b>20</b>	Indemnités des élus au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>20</b>	<b>24</b>	Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Local et d'Evaluation des Charges Transférées créée au niveau de la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans (CLECT)

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	
BARGHOUT Christine	
BASSE Corinne	
BRESSON Séverine	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
DE SOUSA Sandra	Procuration à Mme GARCIA Amélia
FOURNIER Michel	Procuration à M. PASCANET Serge
GARCIA Amélia	
MORAND Sandra	Procuration à Mme SOUBEYROUX Valérie
HEBRARD Jean-Pierre	
JENTHON Thierry	
LAURENDEAU Patrick	
PARET Christine	
PASCANET Serge	
QUANTIN Hugues	Absent
ROUGIER Mireille	
SALA Géraldine	
SOUBEYROUX Valérie	

